

Artisanat et métiers d'art, option Marchandisage visuel

RNCP4648 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BAC PRO — Baccalauréat professionnel
Code(s) NSF	230v
Formacode(s)	34519, 34597
Code(s) ROME	F1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'art option Marchandisage visuel est un technicien de la communication visuelle. Son activité consiste à :

- . contribuer à l'expression de l'image commerciale d'une enseigne,
- . s'assurer de la cohérence globale d'un point de vente ou d'exposition,
- . élaborer, réaliser, implanter un aménagement de boutique, de rayon, une vitrine,
- . présenter les produits de façon fonctionnelle, esthétique et commerciale.

À ce titre, il exerce des fonctions :

- . d'analyse : il se tient informé sur les tendances, les socio-styles, le positionnement des enseignes, sur les évolutions techniques concernant les matériaux, les matériels et les techniques de marchandisage ; il s'approprie, approfondit et complète les informations données par le cahier des charges (contraintes commerciales, esthétiques, techniques et budgétaires) ;
- . de recherche : il élabore et sélectionne des solutions graphiques et/ou volumétriques à partir de l'analyse du cahier des charges pour une valorisation optimale du produit ou service ; il compare et choisit les matériaux les plus adaptés ;
- . de communication : il présente et argumente les choix opérés, s'adapte à son interlocuteur, conseille le client, rend compte avec discernement à son responsable, traite, gère et transmet des informations ;
- . d'organisation : il élabore une demande de devis, rédige un bon de commande, réceptionne et contrôle les matériaux, planifie son travail et celui des différents intervenants, applique les règles d'hygiène et de sécurité ;
- . de préparation et de mise en œuvre : il trace des géométraux simples, collecte les éléments constitutifs du projet, fabrique ou fait fabriquer les supports appropriés, suit le chantier ;
- . d'installation : il assemble les supports du projet, met en place le projet, contrôle la conformité de la réalisation, participe à la réception du chantier, opère les ajustements nécessaires, nettoie et dégage le site, assure la maintenance du dispositif.

Pour exercer son métier, le titulaire du baccalauréat professionnel Artisanat et métier d'art option Marchandisage visuel doit, dans le cadre d'une organisation de travail définie :

- . s'informer régulièrement sur les tendances artistiques et techniques de présentation visuelle,
- . savoir s'intégrer et s'adapter,

- . faire preuve de réactivité,
- . savoir communiquer,
- . avoir le souci du détail et des finitions,
- . travailler en équipe,
- . savoir s'organiser,
- . s'exprimer techniquement dans une langue étrangère.

L'exercice du métier requiert une bonne endurance physique et peut nécessiter disponibilité horaire et mobilité géographique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Blocs de compétences

RNCP4648BC01 — Etude d'un merchandising visuel

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier la problématique

Planifier les activités

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité

Budgétiser le projet

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC02 — Français

LISTE DE COMPÉTENCES

Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer.

Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire.

Devenir un lecteur compétent et critique.

Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC03 — Histoire – Géographie et enseignement moral et civique

LISTE DE COMPÉTENCES

Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures.

Comprendre les enjeux liés au développement durable.

Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation.

Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC04 — Langue vivante

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau B1+ du CECRL

- S'exprimer oralement en continu ;
- Interagir en langue étrangère ;
- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC05 — Arts appliqués et cultures artistiques

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels.

Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création.

Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC06 — Mathématiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rechercher, extraire et organiser l'information.
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution.
- Expérimenter, simuler.
- Critiquer un résultat, argumenter.
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC07 — Éducation physique et sportive

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues

- Réaliser une performance motrice maximale
- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC08 — Pratique du merchandising visuel et gestion

LISTE DE COMPÉTENCES

Organiser l'espace de travail

Assurer la qualité, la conformité et la maintenance du projet

Participer à l'approvisionnement

Gérer son stock (outillage, matériaux, matériel)

Participer à la présentation marchande des produits

Transmettre.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC09 — Sciences physiques et chimiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rechercher, extraire et organiser l'information.
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.
- Expérimenter, simuler.
- Critiquer un résultat, argumenter.
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC10 — langue vivante facultative

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau B1+ du CECRL

- S'exprimer oralement en continu
- Interagir en langue étrangère
- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC11 — Education physique et sportive facultative

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues

- Réaliser une performance motrice maximale
- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC12 — Mobilité

LISTE DE COMPÉTENCES

- Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger
- Caractériser le contexte professionnel étranger
- Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger
- Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC13 — Préparation d'une installation

LISTE DE COMPÉTENCES

Sélectionner et traduire visuellement des idées

Élaborer et proposer des solutions

Préparer matériel et matériaux

Choisir les moyens de communication (les médias).

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC14 — Art et technique : Histoire de l'art, des styles et des tendances de marchandisage visuel

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser, décoder la demande

Rechercher, récolter, sélectionner les informations.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC15 — Réalisation technique et pose produits

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser le projet

Assurer la qualité, la conformité et la maintenance du projet

Dialoguer.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC16 — Projet d'art appliqué et réalisation de maquette

LISTE DE COMPÉTENCES

Mettre au point et présenter un projet.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC17 — Prévention-santé-environnement

LISTE DE COMPÉTENCES

Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème.

Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident.

Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques.

Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées.

Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP4648BC18 — Economie-gestion

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle.

Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du baccalauréat professionnel Artisanat & métiers d'art option Marchandisage visuel exerce ses activités au sein de :

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il s'agit d'emplois de techniciens, dont les appellations varient selon les entreprises, les plus fréquentes étant les suivantes : - Marchandiseur visuel

- Étalagiste
- Décorateur étalagiste
- Décorateur
- Présentateur visuel
- Agenceur...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 300 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 755
Jugés difficiles à recruter	20 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ;

- pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 528 €
Selon la branche	7 068 € – 7 758 €
Prise en charge	Branches concernées
7 528 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 758 €	CPNEFP des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager, CPNEFP du Négoce de l'ameublement
7 068 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2022
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36335

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.fr>

<http://www.cndp.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4648/>